Commune de Vich, Procès-verbal No 14, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 11 mars 2025 à 20h00

Table des matières

1. Appel nominal 132
2. Adoption du procès-verbal du 03.12.2024 132
3. Adoption de l'ordre du jour proposé 132
4. Intervention des délégués des instances intercommunales 132
5. Préavis 06/2024-2025 – demande d'acceptation du legs de la parcelle 92 de Vich avec charge. 133
6. Préavis 07/2024-2025 - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré 133
7. Nomination d'une commission ad'hoc pour la législature 2026-2031 (3 membres + 1 suppléant) 134
8. Liste des préavis connus pour la séance suivante 135
9. Communications Municipales 135
10. Communications du bureau 136
11. Divers et Propositions individuelles 136
12. Clôture de la séance 137

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique M^me^ **Antonella SALAMIN**. Il salue la présence de la presse avec M^me^ **Laura LOSE** pour le Journal de la Côte.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **34** membres présents sur 38, 3 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.* *

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 03.12.2024

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou remarques. Des modifications ont été apportées par M^me^ **la Syndique** au niveau des montants sur le discours sur la nouvelle péréquation. Nous passons au vote.

Le procès-verbal 03.12.2024 ***est accepté*** *30 OUI, 2 abstentions*

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour ***est accepté à l'unanimité*** *32 OUI*

*1 conseiller arrive avec du retard prendra part aux votes suivants.

4. INTERVENTION DES DELEGUES DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

SDIS

M. **Luigi LONGHI** a participé à la séance extraordinaire du 05.02.2025. Une demande de changement de véhicule qui avait passé 25 ans et qui devenait couteux en entretien a été demandée. Pas de coût supplémentaire pour la Commune de Vich, car montant déjà budgété.

AISE

La déléguée M^me^ **Sao DANZ** annonce la prochaine séance le 30.04.2025.

Région de Nyon

Le délégué M. **Roger BRAND** a participé à la séance du 06.03.2025. Il y a eu la reconduction de préavis, notamment celui du DISREN, un crédit pour les courses expérimentales et le financement de la carte EXPLORE, carte que l'on remet aux touristes qui viennent dans les hôtels permettant la gratuité des transports, financée par l'office du tourisme et les fonds prévus avec la taxe de séjour. Enfin le préavis sur l'approbation du projet d'agglomération de la 5^e^ génération du Grand Genève. Des projets pour le Grand Genève ont été votés depuis 10 ans et sont toujours d'actualité. Selon la presse, concernant le DISREN, Vich n'adhérant pas au DISREN, elle est dans la ligne de mire, car elle profite des dispositifs sans participer au financement, tout comme Longirod, Crans et Bursinel. Dans les nouveaux statuts, le Président de Région de Nyon souhaiterait qu'il soit inscrit les villes n'adhérant pas au DISREN, mais qui sont à Région de Nyon.

Le délégué M. **Claudio GRECO** annonce que les comptes 2024 ont été reçus pour son travail en tant que membre de la commission des finances, pour la prochaine séance du 26 mars prochain. Pour 2023, c'était 22 CHF/par habitants et pour 2024 c'est 20.24 CHF, Vich recevra une ristourne.

5. PREAVIS 06/2024-2025 – DEMANDE D'ACCEPTATION DU LEGS DE LA PARCELLE 92 DE VICH AVEC CHARGE.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°06/2024-2025.

M^me **Antonella SALAMIN** et M^me **Carol WUERSCH** ont rencontré le Canton en séance hier soir et la demande principale est de laisser cette parcelle en zone constructible. En attente de la réponse du Canton.

Le **Président** ouvre la discussion ;

M. **Cyrille GHISTE** indique que ce leg est assujetti à charge, que se passera-t'il lors d'une revente future ? M^me **Antonella SALAMIN** avait posé la question et s'il y a une vente avec plan de réalisation, ça sera toujours le cas, ce qui amène une 4^ème possibilité par rapport aux trois proposées par la commission des finances complète M. **Cyrille GHISTE.**

M. **Cyrille GHISTE** demande si la Commune a une estimation des coûts pour la réalisation de deux appartements ? M^me **Antonella SALAMIN** n'a pas étudié cette demande.

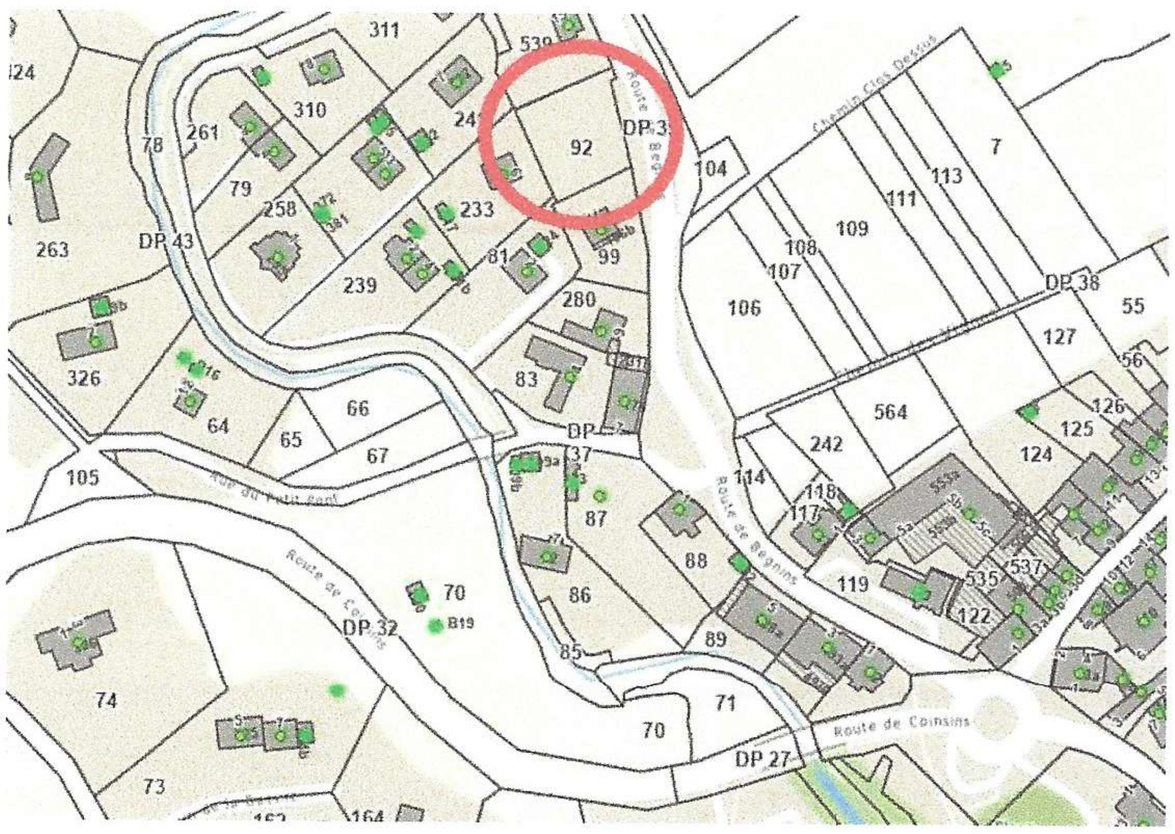

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande des précisions à propos de l'accès pour l'entretien de cette parcelle, durant l'attente de la réponse du Canton ? M^me **Antonella SALAMIN** explique que le plus simple est à pied le long de la parcelle 99, c'est moins de 1000m^2, l'employé l'a entretenu manuellement. S'il y a des appartements, il y aura la possibilité de demander des droits de passage au propriétaire de la parcelle 99.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°06/2024-2025 ***est accepté à l'unanimité*** *33 OUI*

6. PREAVIS 07/2024-2025 - REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Didier PLUSS.** La commission recommande d'accepter ce préavis n°07/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^me **Marguerita DORNIER** demande si une carte des arbres protégés de la Commune est disponible ? Non répond M^me **Carol WUERSCH** car cette carte est en consultation avec le Canton, mais le sera prochainement.

M. **Mark TRITTEN** demande quels sont les critères pour définir un arbre remarquable ? M^me **Carol WUERSCH** explique que les critères ont été définis par le Canton. Les arbres avec une signification particulière et qui représentent le village, comme les Tilleuls, proche de l'administration et de l'église, ont été indiqués comme arbres remarquables, mais ces derniers attendent une validation du Canton, car ne rentrent pas dans les critères avancés par ce dernier.

M. **Mark TRITTEN** trouve que cette réflexion du Canton devient ridicule et lourde et que le Canton devrait s'intéresser à des choses plus importantes d'un point de vue cantonal. De plus il y a déjà le contrôle sur la coupe des arbres dans les jardins. M^me **Antonella SALAMIN** répond que le Grand Conseil vote des lois, quand elles sont votées il faut les appliquer au niveau communal. A nous de choisir nos élus !

M. **Roger BRAND** trouve que le vote est « factice », puisque dans tous les cas le règlement va être obligatoire dans la Commune. Il demande que se passe t'il si nous refusons ce préavis ? M^me **Antonella SALAMIN** précise que le préavis prévoit ce qui va être fait dans la Commune de Vich et non dans toutes les autres communes. Si le règlement communal ne passait pas, la Commune devra se référer au règlement cantonal. M^me **Carol WUERSCH** complète que le règlement vient d'une demande de la protection de l'environnement qui est une demande au niveau fédéral. C'est en cas de construction qu'il faudra être attentif à la coupe ou l'abattage de certains arbres et d'avoir la possibilité de les replanter.

M. **Michel PEIRIS** rejoint M. **Mark TRITTEN** sur l'élagage qui est sujet à une autorisation si ce n'est pas dans l'entretien courant. Il espère que toute demande ne sera pas compliquée et il s'inquiète que le moindre taillage d'arbre devienne une demande administrativement longue. Tout devient réglementé par des règlements communaux.

Nous passons au vote.

*Le Préavis n°*07/2024-2025 ***est accepté*** 21 OUI, 3 NON, 9 abstentions

7. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC POUR LA LEGISLATURE 2026-2031 (3 MEMBRES + 1 SUPPLEANT)

Le **Président** précise que dans cette commission sera uniquement pour cette fin de législature et est prévu le travail de la modification du règlement du Conseil Communal et également de déterminer le nombre de conseillers pour la future législature. Le bureau serait d'avis de baisser le nombre de conseillers à 36 membres, au lieu des 40, en espérant pouvoir tenir une législature sans devoir faire une élection complémentaire. Il demande des candidats. Il faut trois membres et un suppléant.
M^me **Marguerita DORNIER** demande pourquoi cette commission est nécessaire sur cette législature et non sur la prochaine ? M^me **Antonella SALAMIN** explique que le délai est au 30.06.2025 pour changer le nombre de conseillers et pour le règlement du Conseil, il y a une erreur dans l'article 2 qui doit de toute manière être corrigée rapidement et il faudrait profiter de cette démarche pour insérer d'autres modifications et ajustements.

Sont **candidats :**	M. **David MARET** M. **Roger BRAND** M. **Michel JARRAUD** M. **Luigi LONGHI**, suppléant
Ils sont élus par applaudissement.	

8. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA SEANCE SUIVANTE

M^me^ **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Comptes et rapport de gestion 2024
- Modification du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031
- Révision du règlement du Conseil communal

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^me^ **Antonella SALAMIN** précise qu'à Région de Nyon les conseillers ont reconduits le DISREN, mais les communes qui n'adhèrent pas au DISREN comme Vich ont jusqu'entre juin 2025 et décembre 2025 pour se décider.

Elle indique l'élection complémentaire à la Municipalité le dimanche 18.05.2025, les listes seront clôturées le 22.04.2025 à midi. Les conseillers désirant se présenter doivent venir chercher la fiche auprès du greffe, celle-ci devra être signée par trois parrains. Si une seule personne se présente pour la Municipalité, ceci sera une élection tacite.

M. **Jean-Claude BISSAT** concernant les travaux du chantier de la Maison du Tilleul. En décembre 2024, il annonçait le problème avec le mur côté de la route de Gland. Ce travail a été bien réalisé entre décembre et début janvier. Les entreprises travaillent à l'intérieur du bâtiment, les travaux de maçonnerie, de charpente, d'installation électrique, de chauffage, ou encore de protection contre la foudre se poursuivent selon le planning établit. Concernant la maçonnerie, les murs porteurs ont été faits, les dalles du rez-de-chaussée et du 1^er^ étage également, la cage de l'ascenseur et les radiés, du côté appartements sont terminés. La construction du « fameux » mur est planifiée pour la semaine prochaine. Il n'y a pas eu d'autre mauvaise surprise, le chantier avance bien.

Une séance de chantier a lieu toutes les semaines, depuis le début du chantier déjà 18 séances et la COMCO se réunit chaque trois semaines, avec l'architecte et d'autre mandataire.

- Cheminement sur la place de jeux

Une adaptation a été demandée par plusieurs citoyens et la Municipalité a décidé de faire un cheminement en copeau de bois, avec un éclairage jusqu'à 22h pour une meilleure commodité.

M. **Richard STOECKLIN** annonce la modification de la mise à jour de la Directive communale sur la gestion des déchets, qui est disponible sur le site. Les principales modifications sont au chapitre ramassage à domicile, avec l'insertion des biodéchets, dont les sapins de Noël qui en font partie, avec également le détail de tous les biodéchets. Des informations sur les containers (type de containers, où les commander etc.). Des informations sur les dates et horaires des ramassages des biodéchets. Enfin des informations sur les amendes en cas de non-respect qui sont référées dans le règlement de Police.

M^me **Carol WUERSCH** indique que le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique a été envoyé au Conseil d'Etat pour signature. Les tarifs ont été modifiés : CHF 450 annuel, CHF 40 mensuel et CHF 5 à la journée, afin de couvrir les frais engendrés, par la signalisation, le marquage et l'engagement de l'ASP de Gland, qui passera pour la vérification du stationnement. Une convention sera signée avec la Commune de Gland pour l'engagement des ASP.

Concernant le plan d'affectation communal (PACom), la Commune a reçu l'examen préalable du Canton et la Municipalité doit faire des modifications, plutôt de l'ordre cosmétique et de changer les argumentations. L'urbaniste fera les corrections et par la suite il y aura une présentation à la population et enfin l'enquête publique. La Municipalité espère pouvoir le soumettre à la population au début de cet été afin qu'il soit terminé durant cette législature.

Concernant le PECC début de ce programme d'analyse demandé par le Canton afin de répondre comment la Commune de Vich peut s'améliorer au niveau énergétique et climat. Cette analyse sur quatre ans sera de manière à rendre la commune plus « verte », plus agréable à vivre.

10. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** indique que nous avons reçu la démission de M^me **Nathalie STREIT** et il la remercie pour son engagement au sein du conseil. Elle faisait partie de la commission des bâtiments, mais très certainement que cette commission sur la fin de législature n'aura pas à fonctionner, donc le **Président** propose que le suppléant M. **Romain HADORN** devienne membre et que nous laissions cette commission sans suppléant.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Yann KISLIG** se souvient qu'un feu signalétique avait été évoqué lors de la pose de l'échafaudage de la Maison du Tilleul sur la route cantonale, qu'en est-il sur la durée des travaux ? Il s'attend à une perturbation du trafic sur la route cantonale et souhaiterait que ce feu permettre de réduire la circulation. M. **Jean-Claude BISSAT** répond que le feu n'avait pas été nécessaire, mais il y avait une circulation alternée durant trois jours. L'échafaudage lors de la reconstruction du mur empiètera peut-être un peu sur la route, mais ceci est en attente de la décision de la DGMR et la circulation sera alternée et non avec un feu de circulation.

M. **Yann KISLIG** demande à propos du PACOM, quand la présentation aura lieu pour les habitants quand est-ce que les habitants pourront faire une requête ou opposition. M^me **Carol WUERSCH** répond que dans un premier c'est la présentation et par la suite lors de la mise à l'enquête les habitants pourront faire part de leur demande et consulter les documents.

M. **Cyrille GHISTE** demande ce qui est prévu sur le pont entre Vich et Prangins ? Les travaux ont été annoncés entre mars et novembre. M. **Jean-Claude BISSAT** indique qu'il y aura des feux de signalisation et une circulation alternée durant la rénovation des pylônes du pont. Ces travaux sont prévus entre mi-mars et mi-septembre.

M. **Olivier MONACHON** demande qu'en est-il du dépôt de terre sous Coinsins, la Municipalité en a-t-elle été informée ? Oui répond M^me **Antonella SALAMIN** des informations ont été transmise à la Municipalité. Les nuisances pour Vich sont les camions qui passent entre 20 et 30 fois par jour, mais ce sont plutôt 150 et 200 camions par jour affirme M. **Olivier**

MONACHON. M^me^ **Antonella SALAMIN** complète en expliquant qu'actuellement ce chantier est en phase deux, que la commune de Coinsins avait fait opposition à ce projet en allant jusqu'au Tribunal Fédéral et a perdu.

M. **Luigi LONGHI** revient sur l'histoire des macarons pour les parkings, le Conseil aura-t-il un mot à dire au sujet des tarifs du macarons et autres ? Non répond M^me^ **Carol WUERSCH** car dans le règlement de Police il est stipulé que tout est délégué à la compétence de la Municipalité pour tout autre règlement de stationnement. M. **Luigi LONGHI** demande alors comment faire, s'il souhaite faire opposition ? M. **Jean-Pierre SUTTER** répond qu'il faut intervenir lors de la mise à l'enquête de la FAO qui est en cours maintenant (04.03.2025-14.03.2025) à propos des panneaux de signalisations et à ce moment-là il a le droit de faire une opposition. M^me^ **Antonella SALAMIN** complète que la consultation de tous les documents de cette enquête publique est disponible à l'administration et que l'opposition doit être rédigée formellement et envoyée à la Municipalité.

M. **Luigi LONGHI** trouve dérangeant de demander des ASP de Gland ? M^me^ **Carol WUERSCH** explique que seul deux employés communaux et elle-même peuvent amender sur la commune de Vich et ils n'auront pas le temps d'effectuer ce travail supplémentaire, donc ils vont délégués à un ASP.

M. **Luigi LONGHI** demande concernant le PECC si ce sont les communes qui doivent trouver des solutions pour financer les projets pour améliorer Vich au point de vue climat et énergie ? Il trouve que les habitants payent suffisamment d'impôt. M^me^ **Carol WUERSCH** trouve que cette analyse est intéressante pour un bon état des lieux de Vich. Cette analyse n'engage à rien par la suite, mais le bilan sera disponible. M. **Cyrille GHISTE** complète qu'un sponsoring du Canton sera disponible pour bénéficier de certain type projet d'amélioration.

M. **Mark TRITTEN** estime qu'il faut être pragmatique sur la Commune de Vich de 800 mètres de large et 1 km 200 de long, notre impact climatique est moindre. Le PECC nous protègera peut-être de la DGMR, car il sait que certains habitants dorment avec des boules quies !

M. **Yann KISLIG** relance la demande de la zone à 30km/heure alors que d'autre village comme Morges, Rolle ou Bursins ont pu en bénéficier. M^me^ **Carol WUERSCH** explique que le Canton considère que la route est une route de grande importance cantonale et qu'il n'y a pas assez de trafic piétonnier ou encore pas assez de commerces, pour l'instant le Canton ne cède pas.

12. CLOTURE DE LA SEANCE

Le **Président** remercie l'Assemblée et clôt la séance à 21h25.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
M. **Christian BRONSIL**

CONSEIL COMMUNAL DE VICH — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire
M^me^ **Valérie ZEENDER**